

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 3 février 2022

Date de convocation : 24 janvier 2022
Date d'affichage : 24 janvier 2022

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 40

L'an deux mille vingt-deux et le trois février,

À dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Marc DUVAL, Philippe EGG, Mylène GARCIN, Patricia GERBE ? Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Eve MAUREL, Karine MOURET, Josiane PANATTONI, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA et Michel SIMOS.

Procurations de : Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOL, Rose-Marie DUMONTIER à Pierre AUBOIS, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Séverine MAUGAN-CURNIER à Nicolas SALERNO, Jacques NATTA à Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE à Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH,

Absents et excusés : Anne-Marie DAUPHIN,

Absents et suppléés : Alain DE VILLEBONNE par Patricia GERBE

Monsieur Nicolas SALERNO est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-017
Attribution du marché "collecte, transport et tri des emballages ménagers et du verre"

Rapporteur : Karine Mouret

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 18 janvier 2022,

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

COTELUB a lancé, le 22 octobre 2021, un appel d'offres pour la collecte, le transport et le tri des emballages ménagers et du verre.

Ce marché comprend deux lots :

- Lot 1 - Collecte et de tri des emballages ménagers et papiers graphiques ;
- Lot 2 - Collecte et transport et transport du verre ménager.

Les durées sont différentes pour chaque lot.

Le lot 1 débute le 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 mars 2027.

Le lot 2 débute le 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 mars 2027.

Chaque lot fait l'objet de prix unitaires à la tonne collectée.

Chaque lot n'a reçu qu'une seule réponse mais ces dernières sont conformes aux exigences techniques.

Ainsi, la commission d'appel d'offres a décidé de l'attribution :

- Du lot 1 à la société ALPES ASSAINISSEMENT pour un montant total estimé, sur la durée du marché, de 1 496 000 € TTC ;
- Du lot 2 à la société ALPES ASSAINISSEMENT pour un montant total estimé, sur la durée du marché, de 310 000 € TTC.

Ces montants sont des estimations et seront amenés à évoluer en fonction des quantités collectées.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'attribuer chaque lot tel que suit, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres :
 - Lot n° 1 : ALPES ASSAINISSEMENT
 - Lot n° 2 : ALPES ASSAINISSEMENT
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat avec chaque titulaire ;

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** chaque lot tel que suit, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres :
 - Lot n° 1 : ALPES ASSAINISSEMENT
 - Lot n° 2 : ALPES ASSAINISSEMENT
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le contrat avec chaque titulaire ;

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

40 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

